

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 3 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trois février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : Mmes Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN Sarah LACAVE-PISTAA MM. Jean PIAT, Michel CERVINO, Yannick BIELLE, Jérôme SANCHEZ, Sébastien LACAVE-PISTAA, Olivier MICHON, Xavier PIAT.

Absents-excuses : Mme Aziliz LE CAM ; M Jean-Marc MAZOU

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

2°) Travaux supplémentaires

En fonction des besoins des services ou en cas d'indisponibilité, les agents peuvent être amenés à faire des heures complémentaires ou supplémentaires. Les modalités d'indemnisation de ses heures sont actées par délibération.

3°) Paiement du quart des dépenses avant le vote du budget 2022

Mme le Maire rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut engager des dépenses d'investissement qui ne peuvent attendre le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, en investissement soit 63 571 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à engager les dépenses suivantes avant le vote du budget :

- * garde-corps du pont Bengueres: 2 066 € HT
- * groupe électrogène, poste à souder : 2 000 € HT
- * voirie 5 000 € HT
- * chaise bureau 500 € HT
- * capteurs CO² 900 € HT

4°) Divers

a) Ecole :

Deux agents ont eu la Covid et un agent est encore absent actuellement (arrêt qui n'est pas en lien avec la Covid).

De nombreux enfants ont également été infectés par le virus et ne sont pas venus à l'école.

b) Bulletin municipal

Mme le Maire remercie Sandrine HOURS pour la réalisation du bulletin municipal.

c) Voirie

Des travaux communs avec les communes d'Artiguelouve et de Saint-Faust ont eu lieu sur le chemin de Constantine ; les frais sont partagés soit 861.11 € pour chacune des communes.

d) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Une réunion est prévue le 8 février 2022 afin de valider les changements de nature de culture et les aménagements et constructions (piscine, garage, extension...) transmis par les services fiscaux.

e) Commission de contrôle

La Commission de Contrôle des listes électorales se déroulera le jeudi 17 mars 2022 à 17 h 30 ; son rôle : vérifier la régularité des inscriptions et radiations sur la liste électorale et examiner les recours administratifs le cas échéant.

f) Déchetterie

L'accès à la déchetterie de Lasseube sera autorisé pour certains riverains qui en ont fait la demande ; une convention sera signée par le Président de l'Agglomération de Pau et le Président de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

ATTENTION : les personnes qui sont autorisées à aller à la déchetterie de Lasseube ne pourront plus se rendre à la déchetterie de Lescar.

g) Elections

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022

h) Préau

M. Kévin Pucheu a présenté un parcours de motricité pour les enfants de l'école. Ce parcours sera dessiné et peint sur le sol. Matthieu est chargé de ce travail.

j) départ en retraite

Maryse, Josiane et Marité partiront à la retraite en fin d'année 2022. Le remplacement de Maryse et de Marité devra être anticipé.

Séance levée à 22 h 15